FOREZ-EST communauté de communes

Autorisation de travaux (AT)*

PARCOURS D'UN DOSSIER

** Si l'AT est liée à un permis de construire, voir fiche pratique n°1*

J'ai un projet

(ouverture d'un commerce, réaménagement d'un commerce, …)

Je me renseigne auprès de ma mairie pour connaitre les démarches à réaliser

Je dépose mon dossier en mairie
(La mairie me donne un récépissé)

Phase d'instruction

Ma mairie transmet mon dossier au service « Instruction ADS » de la Communauté de communes de Forez Est

Le service « Instruction ADS » vérifie la composition de mon dossier.

Dans le mois qui suit le dépôt en mairie, le service m'informe des pièces éventuellement manquantes ou insuffisantes

Mon dossier est incomplet
(Suspension du délai d'instruction)

Je complète mon dossier et je dépose les pièces demandées en mairie

Consultation du SDIS
Le cas échéant

Transmission

Retour des avis

DOSSIER COMPLET

Le service « Instruction ADS » vérifie la conformité de mon dossier par rapport aux règles applicables et procède à l'inscription du dossier en commission départementale d'accessibilité et de sécurité

Le service « Instruction ADS » transmet une proposition de décision à ma commune

Dossier complet + 4 mois maximum

Le Maire prend une décision

Accord

Refus

Je réalise mes travaux

Je ne peux pas réaliser mes travaux

Service « Instruction des autorisations d'urbanisme »
Communauté de communes de Forez-Est
6 Place Paul Larue - 42110 FEURS

www.forez-est.fr

FOREZ-EST communauté de communes